

DECISION DU VICE-PRESIDENT N° 2025.462

OBJET

C.C.A.S. et ses établissements
Contrats de service avec Aveyron Tarn Nuisibles (12850)

Le Vice-Président du C.C.A.S. de RODEZ,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles R.123-21 et R.123-22, permettant au Président ou au Vice-Président d'agir sur délégation du Conseil d'Administration, par voie de décisions, dans certaines matières,

Vu la délibération n°2020.038 du Conseil d'Administration du C.C.A.S. en date du 29 juillet 2020 déléguant au Président ou au Vice-Président la charge de gérer, par voie de décisions, les affaires telles que précisées par les articles du Code de l'Action Sociale et des Familles ci-dessus rappelés,

Vu les budgets des exercices en cours du C.C.A.S. et des EHPAD,

DECIDE

Article 1er : De signer, avec la société AVEYRON TARN NUISIBLES, La Cible, 12850 Sainte-Radegonde, quatre contrats ayant chacun pour objet d'assurer quatre passages par an, pour le traitement des rongeurs et des blattes, selon les normes HACCP, au sein des EHPAD BON ACCUEIL, SAINT-CYRICE, COMBAREL et de l'Epicerie Sociale du C.C.A.S.

Ces contrats sont conclus pour une durée irrévocabile d'un an, à compter de la date figurant sur chacun d'eux.

Le montant global de la prestation annuelle est fixé à 320 € HT pour les EHPAD et à 242 € HT pour l'Epicerie Sociale.

Les sommes correspondantes ont été inscrites aux budgets des exercices en cours, au compte 615221 pour l'épicerie sociale du C.C.A.S. et aux comptes 61568 pour les EHPAD.

Article 2 : La Directrice du C.C.A.S. est chargée de l'exécution de la présente décision.

Le Président certifie exécutoire la présente décision
Envoyée par ~~voie~~ dématérialisée en Préfecture, le
Publiée, le

6 JAN. 2025 30 DEC. 2025

Le Président du C.C.A.S.,
Pour le Président et par délégation :
La Directrice du C.C.A.S.,


Anne ALBINET

Fait à RODEZ, le 19 décembre 2025

Le Vice-Président du C.C.A.S.


Francis FOURNIE

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi grâce à l'application informatique Télerecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

AVEYRON TARN NUISIBLES

LA CIBLE 12850 SAINTE-RADEGONDE

SIRET : 815 336 888 00012

E-mail : atnuisibles@gmail.com

<http://aveyron-tarn-nuisibles.com/>

0659193311

CONTRAT DE SERVICE N°.....

Client :

Raison Sociale : CCAS DE RODEZ

Nom : FOURNIE Prénom : Francis

Adresse : 26 place Eugène Raynaldy

Code postal : 12000 Ville : RODEZ Tél : 0565778890

Code APE : N° de Siret :

N° TVA intra-communautaire :

Il a été convenu et arrêté le contrat abonnement qui suit, entre la société A-T NUISIBLES et le client ci-dessus.

PRESTATIONS DE SERVICE :

Désignation et description :

CONTRAT RONGEURS	<input checked="" type="checkbox"/> SOURIS <input checked="" type="checkbox"/> RATS BRUNS <input checked="" type="checkbox"/> RATS NOIR <input checked="" type="checkbox"/> MULOTS
CONTRAT BLATTES	<input checked="" type="checkbox"/> GERMANIQUES <input checked="" type="checkbox"/> ORIENTALES
CONTRAT AUTRES INSECTES	
CONTRAT ENTRETIEN DEIV	TYPE ET NOMBRE DE DEIV :
CONTRAT LOCATION DEIV	TYPE ET NOMBRE DE DEIV :
AUTRES SERVICES	

Le montant annuel du contrat défini ci-dessus sera de : 320,00. € HT

Descriptif : Contrat 4 passages par an rongeurs blattes aux normes HACCP pour l'ensemble de l'Ehpad BON ACCUEIL

Date d'effet du Contrat : 01/12/2025

CONDITIONS CONTRACTUELLES

1. FACTURATION

La facturation est effectué 1 fois par an après le 1er passage du Technicien.

2. CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos factures sont payables 30 jours à la date de facturation.

Le paiement de nos factures se fera par virement ou par chèque.

3. DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat abonnement entretien prenant effet à la date de signature est conclu pour une durée irrévocable de 1 an .

4. GARANTIE DE REINTERVENTION

La société A-T NUISIBLES s'engage à intervenir sans supplément de prix entre les passages contractuels sur simple demande du client et dans le cadre normal de l'application du contrat entre les deux parties.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions générales et spécifiques du contrat. Si le client est une personne physique, il a été informé des ART. L121-23-7°, ART.L 121-25, ART. L121-26 du code de la consommation.

Fait à Rodez

Le 01/12/2025

Nom et fonction du client :



AVEYRON TARN NUISIBLES
LA CIBLE 12850 SAINTE-RADEGONDE
SIRET : 815 336 888 00012
E-mail : atnuisibles@gmail.com
<http://aveyron-tarn-nuisibles.com/>

AVEYRON TARN NUISIBLES

LA CIBLE 12850 SAINTE-RADEGONDE

SIRET : 815 336 888 00012

E-mail : atnuisibles@gmail.com

<http://aveyron-tarn-nuisibles.com/>

0659193311

CONTRAT DE SERVICE N°.....

Client :

Raison Sociale : CCAS DE RODEZ

Nom : FOURNIE Prénom : Francis

Adresse : 26 place Eugène Raynaldy

Code postal : 12000 Ville : RODEZ Tél : 0565778890

Code APE : N° de Siret :

N° TVA intra-communautaire :

Il a été convenu et arrêté le contrat abonnement qui suit, entre la société A-T NUISIBLES et le client ci-dessus.

PRESTATIONS DE SERVICE :

Désignation et description :

CONTRAT RONGEURS	<input checked="" type="checkbox"/> SOURIS <input checked="" type="checkbox"/> RATS BRUNS <input checked="" type="checkbox"/> RATS NOIR <input checked="" type="checkbox"/> MULOTS
CONTRAT BLATTES	<input checked="" type="checkbox"/> GERMANIQUES <input checked="" type="checkbox"/> ORIENTALES
CONTRAT AUTRES INSECTES	
CONTRAT ENTRETIEN DEIV	TYPE ET NOMBRE DE DEIV :
CONTRAT LOCATION DEIV	TYPE ET NOMBRE DE DEIV :
AUTRES SERVICES	

Le montant annuel du contrat défini ci-dessus sera de : **320,00. € HT**

Descriptif : Contrat 4 passages par an rongeurs blattes aux normes HACCP pour l'ensemble de l'Ehpad SAINT CYRICE

Date d'effet du Contrat : 01/12/2025

CONDITIONS CONTRACTUELLES

1. FACTURATION

La facturation est effectué 1 fois par an après le 1er passage du Technicien.

2. CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos factures sont payables 30 jours à la date de facturation.

Le paiement de nos factures se fera par virement ou par chèque.

3. DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat abonnement entretien prenant effet à la date de signature est conclu pour une durée irrévocable de 1 an .

4. GARANTIE DE REINTERVENTION

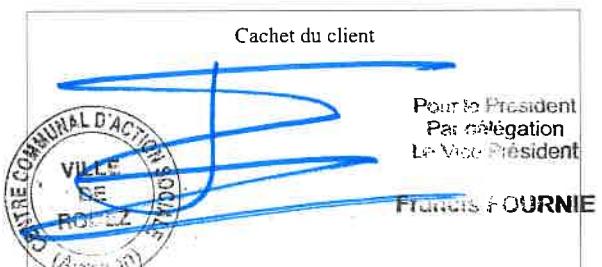
La société A-T NUISIBLES s'engage à intervenir sans supplément de prix entre les passages contractuels sur simple demande du client et dans le cadre normal de l'application du contrat entre les deux parties.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions générales et spécifiques du contrat. Si le client est une personne physique, il a été informé des ART. L121-23-7°, ART.L 121-25, ART. L121-26 du code de la consommation.

Fait à Rodez

Le 01/12/2025

Nom et fonction du client :



AVEYRON TARN NUISIBLES
LA CIBLE 12850 SAINTE-RADEGONDE
SIRET : 815 336 888 00012
E-mail : atnuisibles@gmail.com
<http://aveyron-tarn-nuisibles.com/>

AVEYRON TARN NUISIBLES

LA CIBLE 12850 SAINTE-RADEGONDE

SIRET : 815 336 888 00012

E-mail : atnuisibles@gmail.com

<http://aveyron-tarn-nuisibles.com/>

0659193311

CONTRAT DE SERVICE N°.....

Client :

Raison Sociale : CCAS DE RODEZ

Nom : FOURNIE Prénom : Francis

Adresse : 26 place Eugène Raynaldy

Code postal : 12000 Ville : RODEZ

Tél : 0565778890

Code APE : N° de Siret :

N° TVA intra-communautaire :

Il a été convenu et arrêté le contrat abonnement qui suit, entre la société A-T NUISIBLES et le client ci-dessus.

PRESTATIONS DE SERVICE :

Désignation et description :

CONTRAT RONGEURS	<input checked="" type="checkbox"/> SOURIS <input type="checkbox"/> RATS BRUNS <input type="checkbox"/> RATS NOIR <input type="checkbox"/> MULOTS
CONTRAT BLATTES	<input checked="" type="checkbox"/> GERMANIQUES <input checked="" type="checkbox"/> ORIENTALES
CONTRAT AUTRES INSECTES	
CONTRAT ENTRETIEN DEIV	TYPE ET NOMBRE DE DEIV :
CONTRAT LOCATION DEIV	TYPE ET NOMBRE DE DEIV :
AUTRES SERVICES	

Le montant annuel du contrat défini ci-dessus sera de : 320,00. € HT

Descriptif : Contrat 4 passages par an rongeurs blattes aux normes HACCP pour l'ensemble de l'Ehpad COMBAREL

Date d'effet du Contrat : 01/12/2025

CONDITIONS CONTRACTUELLES

1. FACTURATION

La facturation est effectué 1 fois par an après le 1er passage du Technicien.

2. CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos factures sont payables 30 jours à la date de facturation.

Le paiement de nos factures se fera par virement ou par chèque.

3. DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat abonnement entretien prenant effet à la date de signature est conclu pour une durée irrévocable de 1 an .

4. GARANTIE DE REINTERVENTION

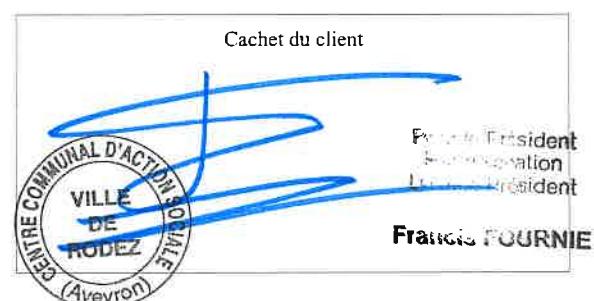
La société A-T NUISIBLES s'engage à intervenir sans supplément de prix entre les passages contractuels sur simple demande du client et dans le cadre normal de l'application du contrat entre les deux parties.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions générales et spécifiques du contrat. Si le client est une personne physique, il a été informé des ART. L121-23-7°, ART.L 121-25, ART. L121-26 du code de la consommation.

Fait à Rodez

Le 01/12/2025

Nom et fonction du client :



AVEYRON TARN NUISIBLES
LA CIBLE 12850 SAINTE-RADEGONDE
SIRET : 815 336 888 00012
E-mail : atnuisibles@gmail.com
<http://aveyron-tarn-nuisibles.com/>

AVEYRON TARN NUISIBLES

LA CIBLE 12850 SAINTE-RADEGONDE

SIRET : 815 336 888 00012

E-mail : atnuisibles@gmail.com

<http://aveyron-tarn-nuisibles.com/>

0659193311

CONTRAT DE SERVICE N°.....

Client :

Raison Sociale : CCAS DE RODEZ
Nom : FOURNIE Prénom : Francis
Adresse : 26 place Eugène Raynaldy
Code postal : 12000 Ville : RODEZ Tél : 0565778890
Code APE : N° de Siret :
N° TVA intra-communautaire :

Il a été convenu et arrêté le contrat abonnement qui suit, entre la société A-T NUISIBLES et le client ci-dessus.

PRESTATIONS DE SERVICE :

Désignation et description :

CONTRAT RONGEURS	<input checked="" type="checkbox"/> SOURIS <input type="checkbox"/> RATS BRUNS <input type="checkbox"/> RATS NOIR <input type="checkbox"/> MULOTS
CONTRAT BLATTES	<input checked="" type="checkbox"/> GERMANIQUES <input type="checkbox"/> ORIENTALES
CONTRAT AUTRES INSECTES	
CONTRAT ENTRETIEN DEIV	TYPE ET NOMBRE DE DEIV :
CONTRAT LOCATION DEIV	TYPE ET NOMBRE DE DEIV :
AUTRES SERVICES	

Le montant annuel du contrat défini ci-dessus sera de : **242,00. € HT**

Descriptif : Contrat 4 passages par an rongeurs blattes aux normes HACCP pour l'ensemble de l'épicerie et restaurant social au 34 Rue Saint Cyrice.

Date d'effet du Contrat : 01/01/2026

CONDITIONS CONTRACTUELLES

1. FACTURATION

La facturation est effectué 1 fois par an après le 1er passage du Technicien.

2. CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos factures sont payables 30 jours à la date de facturation.

Le paiement de nos factures se fera par virement ou par chèque.

3. DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat abonnement entretien prenant effet à la date de signature est conclu pour une durée irrévocable de 1 an .

4. GARANTIE DE REINTERVENTION

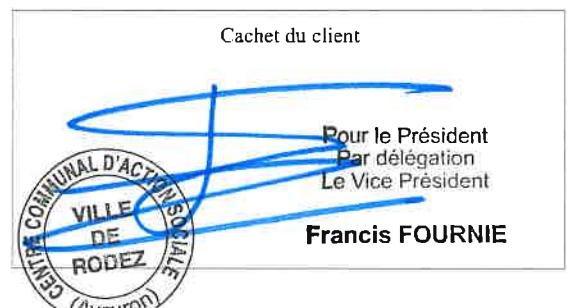
La société A-T NUISIBLES s'engage à intervenir sans supplément de prix entre les passages contractuels sur simple demande du client et dans le cadre normal de l'application du contrat entre les deux parties.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions générales et spécifiques du contrat. Si le client est une personne physique, il a été informé des ART. L121-23-7°, ART.L 121-25, ART. L121-26 du code de la consommation.

Fait à Rodez

Le 16/12/2025

Nom et fonction du client :



AVEYRON TARN NUISIBLES
LA CIBLE 12850 SAINTE-RADEGONDE
SIRET : 815 336 888 00012
E-mail : atnuisibles@gmail.com
<http://aveyron-tarn-nuisibles.com/>

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Décision n°2025.462 : C.C.A.S. et ses établissements - Contrats de service avec Aveyron Tarn Nuisibles (12850)

.....

Date de décision: **19/12/2025**

Date de réception de l'accusé **30/12/2025**

de réception :

.....

Numéro de l'acte : **DEC2025462**

Identifiant unique de l'acte : **012-261201073-20251219-DEC2025462-AU**

.....

Nature de l'acte : **Autres**

Matières de l'acte : **1 .4**

Commande Publique

Autres types de contrats

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

.....

Nom du fichier : **DEC2025.462.pdf (99_AU-012-261201073-20251230-DEC2025462-AU-1-1_1.pdf)**

Annexe : **2025.462 Contrat AT-NUISIBLES EHPAD BON ACCUEIL.pdf (99_AU-012-261201073-20251230-DEC2025462-AU-1-1_2.pdf)**
contrat ehpad bon accueil

Annexe : **2025.462 Contrat AT-NUISIBLES EHPAD COMBAREL.pdf (99_AU-012-261201073-20251230-DEC2025462-AU-1-1_3.pdf)**
contrat ehpad combarel

Annexe : **2025.462 Contrat AT-NUISIBLES EHPAD ST-CYRICE.pdf (99_AU-012-261201073-20251230-DEC2025462-AU-1-1_4.pdf)**
contrat ehpad st cyrice

Annexe : **2025.462 Contrat AT-NUISIBLES Epicerie Sociale.pdf (99_AU-012-261201073-20251230-DEC2025462-AU-1-1_5.pdf)**
contrat épicerie sociale